



Divorce d'office apres une conciliation ratée (3 ans de séparatio

Par **desruelles**, le **05/10/2009** à **17:05**

Bonjour,
apres une demande de divorce par concentement mutuelle je me suis appercu que mon épouse avait vidé mon compte en banque, j'ai donc lors de la conciliation refusé le divorce, je voudrais apres (3 ans de séparation) savoir si je peux obtenir le divorce d'office? si oui comment et a qui dois je m'adresser et si non quelles sont les démarches que je dois entreprendre.
merci d'avance de votre réponse

cordialement